

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Rendre la place culturelle lausannoise accessible à toute la population lausannoise, c'est aussi la sortir des quatre murs.
Initiant-e(-s) : Angèle Flora Mendy

Sortir l'Opéra de Lausanne, le Théâtre de Vidy, les Orchestres de chambre (OCL, Sinfonietta) le Ballet Maurice Béjart et les autres orchestres de Lausanne hors des quatre murs, contribue à une meilleure démocratisation de la culture et au renforcement de l'équité dans l'accès à toutes les activités culturelles financées par la ville de Lausanne.

La ville de Lausanne a consenti depuis plusieurs décennies d'importants efforts de financement de la culture dont les demandes proviennent de tous les bords politiques. A titre d'exemple, l'extrait du Procès-Verbal du Conseil Communal de la 13^e séance du mardi 16 février 2016 a adopté et approuvé sous le rapport-préavis N°2015/1 de la Municipalité du 8 janvier 2015, 14 objets et procédé à de nombreux amendements qui ont tous pour visée le rayonnement de la place culturelle lausannoise au-delà de ses frontières, l'amélioration des conditions de la production culturelle et la valorisation du travail des acteurs et actrices du secteur. Dans le seul cadre de ce rapport-préavis intitulé « Politique culturelle de la Ville de Lausanne », ce sont trois motions, huit postulats, deux interpellations et une pétition qui ont fait l'objet d'approbation. Plus récemment avec la pandémie du Covid 19, le secteur de la culture a reçu une attention particulière de la Municipalité et des élu-e-s du Conseil communal. De tels engagements politiques et financiers ont porté leurs fruits puisque la réputation historique de Lausanne en tant que capitale olympique s'est également construite autour de la diversité et de la richesse de ses activités culturelles.

Si la Ville de Lausanne consent autant d'engagements concrets pour sa politique culturelle, les différentes activités qui en résultent et qui bénéficient de surcroît du financement public, devraient être accessibles à toutes les lausannoises et les lausannois. Or, si l'effort d'une meilleure démocratisation de la place et des activités culturelles est indéniable, toutes ne sont pas accessibles pour autant. Par exemple, l'Opéra de Lausanne, le Théâtre de Vidy, le Ballet Maurice Béjart, les Orchestres de Chambre et les autres orchestres de Lausanne demeurent encore une « curiosité » culturelle inaccessible pour certaines classes de la population lausannoise puisque ne se produisant très rarement hors des quatre murs dont les limites ne sont pas uniquement physiques mais particulièrement symboliques et financières. N'entre pas à l'opéra de Lausanne qui veut ! Ne va pas à une prestation théâtrale ou musicale qui veut également !

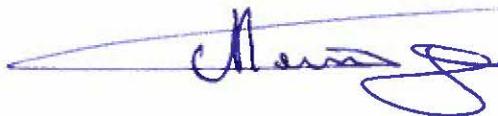
Fort de ces constats, et pour garantir l'équité dans l'accès aux différentes activités culturelles proposées au sein de la place culturelle lausannoise, il urge de faire tomber les barrières qui contraignent et limitent l'accès à la culture d'une frange de la population de la Ville et de donner à la population lausannoise la possibilité de découvrir toutes les offres culturelles proposées par la Ville et ceci, en toute démocratie. Par conséquent, sortir l'Opéra de Lausanne, les théâtres, le Ballet Maurice Béjart, les Orchestres de chambre et les autres orchestres qui bénéficient de financement public hors des murs, pour proposer des prestations adaptées accessibles à toutes et à tous, est une action de politique publique forte visant l'équité dans l'accès aux activités culturelles et visant également une meilleure démocratisation de l'espace culturel lausannois.

Conclusions :

Conseil communal de Lausanne

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

- Promouvoir la tenue des activités culturelles de l'Opéra de Lausanne, du Théâtre de Vidy, le Ballet Maurice Béjart, des Orchestres de chambre (OCL, Sinfonietta) ainsi que celles des autres orchestres qui bénéficient du financement public, dans les espaces publics ouverts, adaptés pour les prestations hors murs et qui donnent un accès à toutes les lausannoises et les lausannois, tout en permettant à ceux et celles qui payent pour les prestations entre les murs, de continuer à bénéficier de telles offres simultanément, ceci dans une perspective d'équité.
 - Etudier la fréquence raisonnable et les conditions de réalisation de telles activités hors des murs en concertation avec les professionnels/elles du secteur culturel concerné.
 - Enfin, de voir la forme que de telles prestations peuvent prendre à court et à long terme.
-



Lausanne, le 4 octobre 2022

Signataire(s) :

~~Michel Chenuat Mesnier~~ Sarah Neumann Christine Goumaz Séverine Graff

Samuel de Vigny
S. de Vigny

